Département des Hautes-Pyrénées

Centre hospitalier Tarbes-Lourdes

Enquête publique unique relative au projet de construction de l'hôpital commun de Tarbes et de Lourdes, sur le territoire de la commune de Lanne (65380), porté par le Centre hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL) regroupant l'enquête préalable :

- **à la délivrance d'une autorisation environnementale portant notamment sur « Loi sur l'eau » et « dérogation espèces protégées » ;**
- **à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du canton d'Ossun ;**
- **à la délivrance du permis de construire ;**
- **à la prise d'un arrêté de cessibilité en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.**

Avis concernant l'enquête parcellaire

Cet avis est rédigé dans le cadre de la mission que nous ont confiés le président du Tribunal administratif de Pau (désignation de la commission d'enquête) et le préfet des Hautes-Pyrénées (ouverture et organisation de l'enquête publique unique). Il concerne l'enquête parcellaire relative au projet d'hôpital commun Tarbes-Lourdes sur la commune de Lanne. Cette enquête est menée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

1) Au niveau réglementaire

La commission note, en premier lieu, que le dossier d'enquête est conforme aux dispositions de l'article R. 131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique puisqu'il comprend :

- le plan parcellaire des terrains concernés,
- la liste des propriétaires et usufruitiers concernés par cette procédure.

Le dossier d'enquête est donc complet et la procédure régulière.

2) Sur le fond du dossier

Tout d'abord, il est nécessaire de relever que la recherche des propriétaires des parcelles concernées a été faite et que ceux-ci, au nombre de vingt-cinq (25) ont été clairement identifiés.

La notification de cette procédure a été faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liste des propriétaires n'ayant pas retiré leur lettre recommandée a été, conformément aux dispositions réglementaires, affichée pendant trois semaines en mairie de Lanne, du 22 juillet au 12 août 2026.

Tant les notifications par lettre recommandée, que la liste affichée en Mairie, figurent en annexe du rapport d'enquête.

La définition des emprises est cohérente avec la réalité du terrain.

L'enquête publique a rempli le rôle qui lui était assigné.

Compte tenu de ce qui précède, la commission d'enquête émet un AVIS FAVORABLE à l'enquête parcellaire relative au projet d'hôpital commun Tarbes-Lourdes sur la commune de Lanne.

Signatures : 19 OCT. 2026

Philippe PERONNE, président



Marie-Françoise BAZERQUE, membre titulaire



Marion THENET, membre titulaire



Sylvie BOURRUST, membre titulaire



Bénédict CLERY, membre titulaire

